



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Désertification médicale - Statut du médecin adjoint

Question écrite n° 18431

### Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la désertification médicale en région Centre-Val-de-Loire. Cette région connaît la plus faible densité en médecins généralistes de France : 130 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 184 dans la France métropolitaine. Quelle que soit la spécialité considérée, la densité de praticiens reste inférieure à la moyenne nationale. Cinq départements du Centre-Val-de-Loire ont de très grandes difficultés pour accéder aux soins et le Centre-Val-de-Loire présente une surmortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale. Les agences régionales de santé doivent publier leur nouveau zonage régional pour élaborer une cartographie précise des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins au niveau national. Mais elles doivent également déterminer sur leur territoire les zones les plus en tension, dites zones d'intervention prioritaires, et les zones en tension, dites zones d'action complémentaire. Plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement pour lutter contre les déserts médicaux. Dans l'article 5 du projet de loi sur l'organisation et la transformation du système de santé, il est proposé d'avoir recours au statut de médecin adjoint. Elle souhaite savoir comment ces médecins adjoints seront recrutés et comment ils seront répartis, notamment dans les zones qui souffrent de désertification médicale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Dubois](#)

**Circonscription :** Loiret (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18431

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 avril 2019](#), page 2931

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)